

Strasbourg **snes** fsu

N°158 AVRIL / JUIN 2024



**LE TRI,
ce n'est pas pour
LES ÉLÈVES ...**

NON
AU « CHOC DES SAVOIRS »



**NOUS NE TRIERONS
PAS NOS ÉLÈVES**

#NousNeTrieronsPasNosÉlèves



SOMMAIRE

Edito	P.2	CAEN privé, Postes CPE dans l'académie, Action sociale	P.6
Congrès du SNES-FSU	P.3	Remplacements : la chasse aux heures perdues	P.7
Compte-rendu du stage sur l'oral	P.4	Mobilisation pour l'école publique et contre « le choc des savoirs »	P.8
L'argent public doit revenir à l'École Publique !!	P.5		

ÉDITO

Séverine CHARRET
Arnaud SIGRIST

10/06/2024



Pacte et prime au mérite, « Choc des savoirs », évaluations nationales, réforme de la formation et de la place des concours... autant de dossiers, a priori sans cohérence les uns avec les autres, sur lesquels le gouvernement avance. Pourtant, par cette politique des « petits pas », dont la finalité nous échappe, il s'agit bien de remettre en cause les missions de l'école publique, le métier d'enseignant et le statut des agents.

Cette façon de modeler l'école est analysée dans un ouvrage coordonné par Xavier Pons, intitulé *La fabrique des politiques d'éducation*, dont le sous-titre « La rapidité sans la qualité ? » ne peut que faire écho aux situations que nous vivons depuis quelques années.

Cette politique explique aussi les difficultés que nous avons pour mobiliser et construire un autre projet, ce que le SNES-FSU s'est efforcé de faire tout au long de cette année scolaire et lors de son Congrès national.

Les vacances approchent et elles sont les bienvenues.

Il nous faudra, dès la rentrée, trouver les ressources pour nous battre, en renouvelant et renforçant les équipes militantes, en construisant la mobilisation de la société autour de son école publique, dans la suite du 25 mai, en utilisant tous les moyens à notre disposition (CA, fiches Santé Sécurité et Travail, interventions dans les instances départementales et académiques, grève) mais aussi en imaginant d'autres formes d'action.

Sans fermer les yeux sur les difficultés : la fatigue des collègues et des militants, le découragement et son corollaire, la tentation de se replier sur la sphère privée, les tensions dans les salles des profs.

Mais nous avons la responsabilité de continuer à lutter parce que nous ne nous résolvons pas à l'effondrement de l'école publique. Et l'une des premières étapes est de mener la bataille des idées, en commençant par décrypter la finalité de toutes ces mesures, imposées au pas de charge.

L'urgence est d'autant plus forte que l'extrême-droite, qui prospère sur le désespoir social né des politiques néolibérales, de l'affaiblissement financier de l'Etat et de la destruction des services publics et sur la banalisation de ses idées, a rassemblé, lors des élections européennes, près de 40% en France et progresse dans les pays européens. Or, cette extrême-droite, partout où elle est au pouvoir, démantèle les politiques sociales et s'attaque aux droits et aux libertés conquis après la 2^e Guerre Mondiale. L'annonce par le Président de la République de la dissolution de l'Assemblée nationale nous impose de construire une alternative avec toutes les forces progressistes, pour un monde du travail et une société plus justes.

« Si tu ne partages pas la lutte, tu partageras la défaite » (Bertold Brecht)



Congrès du SNES-FSU

Moment fort de notre organisation syndicale, le 28^{ème} Congrès du SNES-FSU s'est tenu, cette année à La Rochelle du 18 au 22 mars.

LUNDI 18 MARS

Après le discours d'ouverture de Sophie Vénétiay, discours très émouvant, salué d'applaudissements fournis et d'une standing ovation, l'émotion est encore montée d'un cran lorsque la délégation de Créteil a été invitée à la tribune. « Depuis le 26 février, le 93 n'a pas fait sa rentrée » a précisé Tony Tremblay, du S3 de Créteil, pour dénoncer une situation honteuse, de manques et de pénurie, qui, au final, fait écho à celle de l'ensemble des services publics.

MARDI 19 MARS

C'est la grève !! pour l'augmentation de nos salaires, dans toute la Fonction Publique, et pour le SNES-FSU, c'est l'occasion de rappeler que nous nous opposons au « choc des savoirs » de

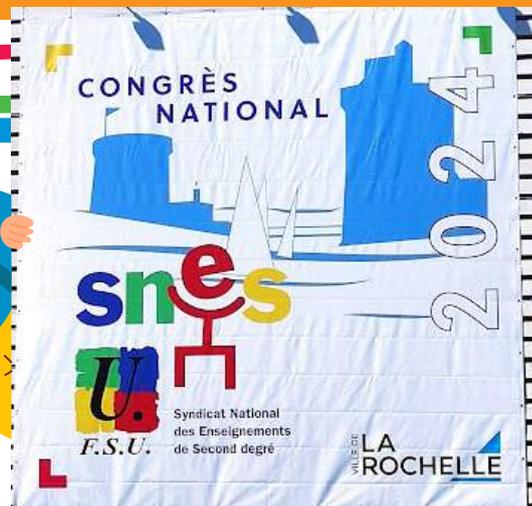
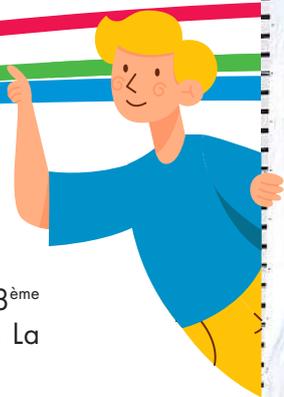
l'ex-ministre de l'EN, Gabriel Attal. « Non, à la rentrée 2024, nous ne trierons pas nos élèves ! ». Le 19 mars, ce sont les quais du port de La Rochelle qui se sont couverts des drapeaux du SNES-FSU !!



MERCREDI 20 MARS

Les congressistes entrent dans le vif du sujet et commencent à voter les amendements proposés, toujours dans le respect et l'écoute, esquissant ainsi les contours d'un monde meilleur, et définissant nos mandats, notre « feuille de route », pour les trois années à venir.

Les débats et les votes sont entrecoupés d'interventions, souvent fortes, comme celle de notre collègue italienne, Graziamaria Pistorino, secrétaire nationale de la FLC-



CGI, qui entonne « *Bella Ciao* ! », le poing gauche levé. C'est aussi l'intervention d'un collègue hongrois qui dessine l'image sombre et inquiétante d'une école publique devenue exsangue par la venue au pouvoir de l'extrême droite.

JEUDI 21 MARS

Les attaques contre l'École ne concernent pas uniquement les enseignants : c'est ce qu'a tenu à rappeler la représentante des Psy-EN. « C'est insidieusement, maille par maille, que le service public est démantelé, que l'externalisation, la privatisation continuent de s'insinuer dans l'École. »

Notre collègue, Emmanuelle Haffner, a, quant à elle, défendu, avec toute la fougue que nous lui connaissons, le secteur des Non-Titulaires.



VENREDI 21 MARS

Les militants de français et mathématiques sont invités à monter, ensemble, à la tribune, pour dénoncer, une nouvelle fois, l'instauration de groupes de niveau en 6^{ème}-5^{èmes} à la rentrée. Après le vote du texte Action, les congressistes repartent, forts de leur conviction, riches de débats passionnés et de rencontres inoubliables, regonflés à bloc, pour poursuivre et intensifier la lutte contre la politique éducative du gouvernement, pour mettre à bas le soi-disant « choc des savoirs » !!

Non, à la rentrée, nous ne trierons pas nos élèves ! »

Christine DAVID et Sophie MILLERAND



Compte-rendu du stage SUR L'ORAL

Le 18 avril, plus d'une trentaine de collègues étaient réunis au lycée Jean Monnet pour un stage organisé par la section académique du SNES-FSU sur l'oral.

Dans un premier temps, Yannick Lefebvre, responsable national du secteur métier du SNES-FSU, a évoqué la question du prescrit, soit ce que contiennent les programmes et autres textes réglementaires mais aussi, de plus en plus des guides, vademecums, instructions d'IPR. Si certaines de ces prescriptions ont leur utilité, bien trop se révèlent en décalage avec le travail réel puisqu'elles ignorent notamment les conditions matérielles du travail en classe, y compris le problème des effectifs. Elles s'apparentent aussi parfois à une somme de bonnes pratiques que les enseignants seraient tenus de mettre en œuvre.

La recherche, elle, montre que le travail sur l'oral est loin d'aller de soi. Il pose la question de son usage (moyen de communication pour transmettre des consignes par exemple, outil d'apprentissage à travers la reformulation ou l'explication par un pair, objet d'enseignement comme l'exposé, la récitation, le théâtre, le débat, épreuve terminale d'un examen...), de son évaluation, de la langue parlée. L'oral met également en jeu plusieurs dimensions (affective et sociale, cognitivo-langagière, interactionnelle, linguistique). L'oral pose enfin la question de l'écoute.

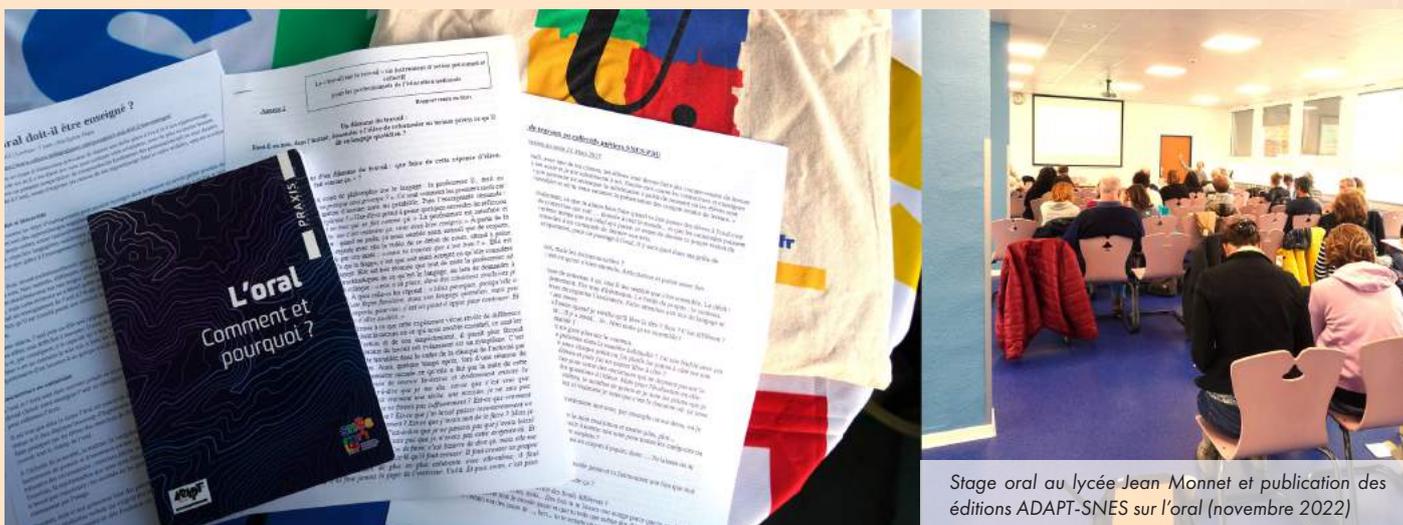
Or, l'oral est très peu présent dans la formation des

enseignants. Pourtant, il est au cœur de dilemmes professionnels. Les échanges entre les présents ont d'ailleurs permis d'en faire émerger certains comme « Comment corriger un élève qui fait une erreur à l'oral ? », « Comment susciter la prise de parole des élèves mutiques ou gérer la parole d'élèves qui interviennent très souvent, pas toujours de façon pertinente ? », « Quelle place pour les grilles d'évaluation ? »

Certaines de ces questions ont d'ailleurs été travaillées dans le cadre de « collectifs métier » développés par le SNES-FSU à partir de 2000, d'abord en partenariat avec le CNAM¹. Le but était d'y réfléchir sur le travail vivant, sur le réel de notre activité alors que notre métier nous oblige constamment à nous adapter, à jongler pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Pouvoir réfléchir entre collègues sur le travail en train de se faire est aussi une façon de contrer un management qui tend à séparer ceux qui pensent le métier sans le faire et ceux qui le font, en rappelant notre légitimité en tant que professionnels à parler, réfléchir sur nos métiers.

À l'heure où les gens ne se reconnaissent plus dans leur travail, ne se parlent plus, ces temps de réflexion sur les pratiques professionnelles sont importants pour recréer du collectif et donc, pour le SNES-FSU, un enjeu syndical aux côtés des questions de rémunération et de conditions de travail².

Séverine CHARRET



Stage oral au lycée Jean Monnet et publication des éditions ADAPT-SNES sur l'oral (novembre 2022)

¹. Conservatoire National des Arts et Métiers. Le partenariat concernait plus particulièrement l'équipe de clinique de l'activité du Centre de Recherche sur le travail et le Développement dirigé par le Yves Clot. Ce partenariat d'abord sous la forme de recherches-action menées par Jean-Luc Roger et Danielle Ruelland, puis sous la forme d'un comité de suivi, a duré une quinzaine d'années.

². Voir également la rubrique « pratiques professionnelles » sur le site national du SNES-FSU



De l'argent public ~~pour Stanislas~~ POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE

En grève le 1^{er} février



L'argent public doit revenir à L'ÉCOLE PUBLIQUE !!

Depuis la fin des années 80, le secteur privé sous contrat, scolarise, sur le plan national, environ un cinquième des collégiens, 22 % en 2023¹. L'Académie de Strasbourg n'échappe pas à la règle. En 2023, le privé sous contrat scolarisait 15,2 % des collégiens et 15,6 % des lycées sur l'Académie.² Ce chiffre global cache en réalité de grandes disparités, dans un premier temps entre les deux départements, et ensuite en fonction du maillage du territoire, des « offres » des établissements publics ou même simplement de leur « réputation ». **Dans le 68, le privé sous contrat scolarise presque 20 % des collégiens en 2023.**

Si l'on prend comme exemple le niveau collège, le privé sous contrat scolarisait 12,5 % des élèves dans le Bas-Rhin, alors que dans le Haut-Rhin, le chiffre monte jusqu'à 19,4 %. Comment expliquer un tel décalage entre les deux départements ?

Rappelons ici que **le secteur privé sous contrat est majoritairement financé par des fonds publics, et qu'il bénéficie d'une mission de service public sans en assumer les contraintes, puisqu'il échappe à la carte scolaire** et qu'il peut rester libre de son recrutement.

Or, selon plusieurs études de l'INSEE, la ségrégation résidentielle a reculé dans l'agglomération strasbourgeoise entre 2004 et 2019, alors qu'elle

augmentait sur Mulhouse, l'agglomération la plus « ségréguée » de la région. À Mulhouse, les « coteaux » côtoient le « Reberg »³

Il ne faut pas être grand clerc pour faire le lien. D'autant que, selon une note d'information du MEN datant de 2022, l'écart de recrutement social entre les écoles publiques et privées ne cesse de s'accroître : le privé scolarisant de plus en plus d'élèves de milieu favorisé.

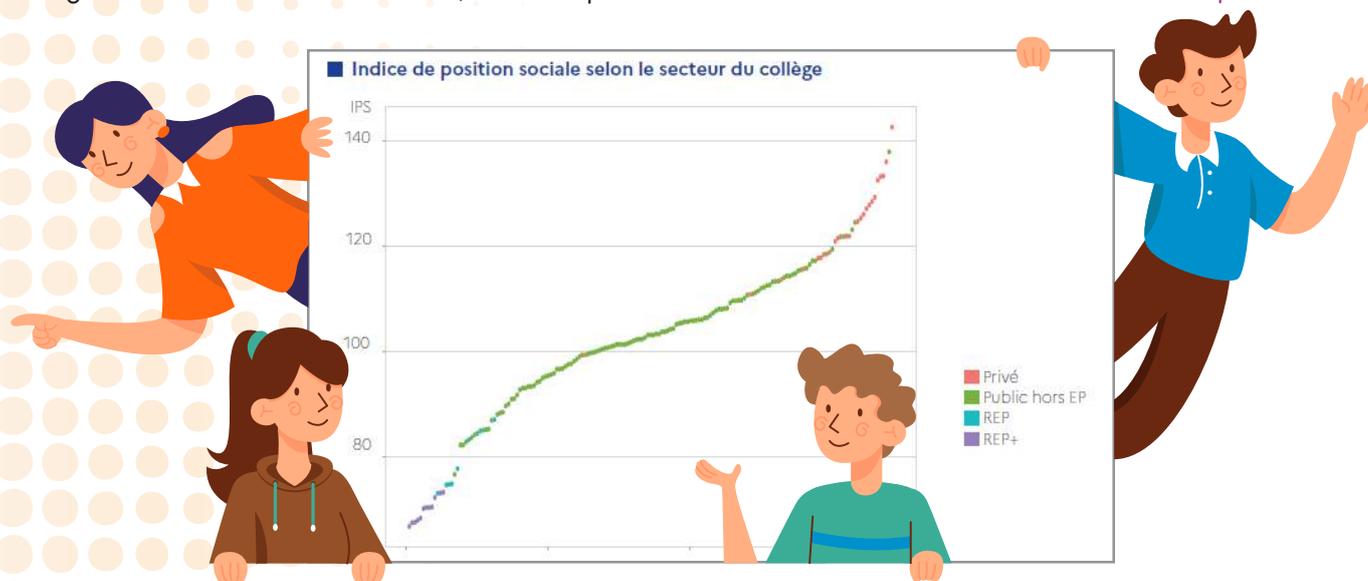
L'inscription dans le privé est donc très souvent motivée par un refus de la mixité sociale.

Or, c'est cette même mixité sociale qui favorise l'équité et l'efficacité dans les apprentissages.⁴ C'est cette même mixité qui « fait société ».

La DEPP a créé un indice à partir de données comportant une description fine du milieu familial et la PCS des deux parents. Leur croisement permet d'affecter à chaque élève un IPS (indice de position sociale). Plus l'indice est élevé, plus le contexte familial de l'élève est favorable à sa réussite scolaire. L'IPS moyen des collégiens en REP+ ne dépasse pas 73,2 alors que la moyenne académique de l'ensemble des collégiens est égale à 102,9.

« Livret d'accueil de rentrée 2023 et chiffres clés », Rectorat de Strasbourg, septembre 2023, page 25.

Sophie MILLERAND



¹. Note d'information de la DEPP n° 24.19 mai 2024

². Livret d'accueil de rentrée 2023 et chiffres clés du Rectorat de Strasbourg, septembre 2023

³. Selon l'Observatoire des inégalités, les 10 % des habitants les plus riches du quartier du Reberg, à Mulhouse, gagnent plus de 105 000 euros par an. Ce qui le place en première position des quartiers de province les plus riches de France. (Étude 2021)

⁴. Interview de Pierre Merle, sociologue spécialiste des questions éducatives « Réussite scolaire : l'impérieuse nécessité de mixité sociale », juin 2022

CAEN privé, Postes CPE dans l'académie, Action sociale

CAEN privé du 29 mai

Dans le cadre de la loi Falloux, les collectivités territoriales ont la possibilité (mais pas l'obligation) d'accorder des subventions aux établissements privés sous contrat dans la limite d'un plafond de 10% des dépenses annuelles de l'établissement.

Ces subventions s'ajoutent à la contribution forfaitaire versée pour chaque élève selon les mêmes modalités que les élèves du public ainsi qu'à la prise en charge des dépenses de personnels.

Dans notre académie, les subventions accordées par la CeA et la Région Grand Est représentent près de 900 000 €.

Lors du CAEN du 29 mai, la FSU est intervenue pour dénoncer d'une part l'opacité des dépenses auxquelles la Région Grand Est prend part (« travaux » et « aide au renouvellement ») et interroger sur le montant de certaines dépenses. Ainsi d'un montant de plus de 45 000 euros pour des serrures et clés électroniques, à raison de près de 590 € l'unité....

La FSU a surtout rappelé son principe selon lequel l'argent public doit aller en intégralité à l'école publique.

Postes CPE dans l'académie : du mieux mais¹...

Les collègues CPE qui, dans le cadre du mouvement intra-académique, ont regardé les postes vacants publiés sur SIAM, ont pu constater que l'offre était cette année particulièrement généreuse avec les CPE.

Cela s'explique par la pérennisation de postes provisoires ouverts en fin d'année dernière : ce sont ainsi 13,5 postes qui sont implantés à titre définitif, essentiellement dans des collèges (10,5 postes). A cela s'ajoute un poste supplémentaire qui résulte d'une dotation ministérielle pour la rentrée 2024.

En amont était organisé un groupe de travail au cours duquel le SNES-FSU est intervenu pour signaler certaines situations, notamment d'établissements ayant connu des hausses importantes d'effectifs ou une dégradation du climat scolaire.

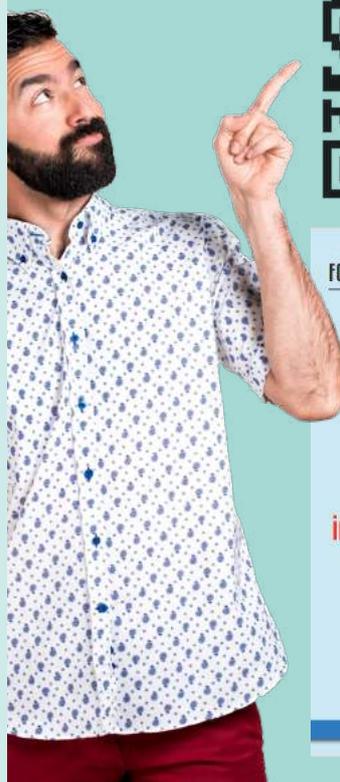
Si ces créations de postes sont les bienvenues, portant

le taux d'encadrement à 1 CPE pour 430 élèves environ, elles sont loin d'être suffisantes au regard des besoins des collèges et lycées. Le SNES-FSU revendique, lui, un CPE par tranche de 250 élèves.

Le SNES-FSU dénonce aussi le déploiement de postes spécifiques en lien avec des priorités ministérielles (postes profilés "valeurs de la République" ou "mixité sociale", référents plan harcèlement) qui dénaturent le métier de CPE.

Action sociale

Retrouvez sur le site académique le guide publié par la FSU qui vous permettra de prendre connaissance des prestations offertes, de savoir à qui s'adresser pour les obtenir, de connaître l'utilisation des crédits alloués.



Séverine CHARRET et Lydie ROBIN

¹. Article à retrouver sur le site dans la publication académique du SNES-FSU : <https://strasbourg.snes.edu/Publication-CPE-du-SNES-FSU-Strasbourg.html>

Remplacements : la chasse aux HEURES « PERDUES »

Erigée en priorité par le gouvernement, au point d'avoir fait l'objet d'un décret publié le 8 août 2023, de parts de Pacte dédiées et de protocoles votés dans les établissements, la question du remplacement est surtout une arme de destruction de nos statuts, sans que les élèves n'en aient tiré un réel bénéfice.

Ainsi, la nécessité pour les chefs d'établissement de rendre des comptes sur la « réalisation des objectifs de remplacement » a entraîné une pression accrue sur les collègues. D'une part, certaines formations ou sorties ont pu être refusées au motif que les RCD ne pouvaient être mis en place. Mais les remontées ont surtout été nombreuses de la part de collègues sollicités pour prendre en charge une classe – qu'elle figure ou non sur leur état de service - sur un créneau « libéré » par une sortie, au motif qu'ils « devaient 18h de service » ! Les collègues TZR en attente de suppléance ont été particulièrement exposés, quitte à s'asseoir sur leur statut et les textes qui précisent qu'un TZR doit remplacer dans sa discipline et que c'est le Recteur qui procède aux affectations. **Chaque fois, le SNES-FSU est intervenu pour donner aux collègues les arguments réglementaires leur permettant de faire valoir leurs droits.**

Cette « chasse aux heures » ne semble cependant pas avoir le même caractère contraignant quand il s'agit, pour le Rectorat, de suppléer une absence de longue durée. Dans tel collège, les élèves sont ainsi restés sans enseignant de physique pendant tout un trimestre ; ailleurs, c'est le congé maternité d'une collègue de langue qui

n'est pas remplacé ; dans un lycée, un enseignant de français en charge de classe de 1ère n'est pas suppléé. Le manque d'attractivité de nos métiers se fait pleinement sentir. Et quand mi-avril un professeur contractuel est enfin trouvé pour remplacer une absence de plus de 2 mois, la signature de son contrat est repoussée au 13 mai.... Sans doute pour éviter de devoir payer 2 semaines de vacances et une semaine de reprise écourtée en raison de jours fériés. Et qu'importe si les élèves se voient privés d'heures de cours. Dans ce cas-là, visiblement, l'urgence n'est pas la même. Par contre, des collègues TZR se sont vu rappeler que le délai pédagogique de 48h avant de prendre en charge des classes dans un nouvel établissement n'était pas de droit (ce qui est vrai) et que certains chefs d'établissement attendaient légitimement que le professeur nommé se présente au plus vite, surtout quand l'absence du collègue à remplacer durait déjà depuis longtemps. C'est ainsi que les collègues sont tenus de pallier les dysfonctionnements de l'institution. Là encore, le SNES-FSU a rappelé que ce délai de 48h était indispensable pour permettre aux collègues de prendre les classes dans de bonnes conditions, après avoir récupéré les clés, les listes d'élèves, les codes pour la photocopieuse et l'accès au serveur et avoir eu le temps de préparer des cours...

A force de méconnaître la réalité de nos métiers et de demander toujours plus aux personnels, il ne faut pas s'étonner que le « Choc d'attractivité » se fasse attendre.

Séverine CHARRET



Mobilisation pour l'école publique et contre le « CHOC DES SAVOIRS »



Rassemblement du 2 avril à Strasbourg

Si le mois de février a été marqué par de nombreuses actions nationales et locales contre le « Choc des savoirs »¹, il a été plus difficile de mobiliser au retour des vacances dans notre académie. Mais, même si le rassemblement du 2 avril n'a rassemblé qu'une cinquantaine de collègues, le taux de grévistes était, pour les 15 établissements – essentiellement des collèges - pour lesquels nous avons eu des remontées, d'environ 20%. Ce qui est loin d'être négligeable.

Le 25 mai, journée nationale de mobilisation pour l'école publique, était également organisée une manifestation à Strasbourg à l'appel de la quasi-totalité des organisations syndicales et de deux fédérations de parents d'élèves. La manifestation a été l'occasion de mettre en scène un des aspects du « Choc des savoirs ». Les manifestants-élèves qui faisaient leur rentrée au groupe scolaire Gabriel Attal se sont vu remettre un dossard de couleurs différentes au départ de la place Kléber. Arrivé à mi-parcours, le cortège s'est arrêté et les manifestants ont été répartis en

3 groupes, selon la couleur de leur dossard, pour terminer le trajet derrière des banderoles résumant l'ambition pour chacun des groupes, aux uns « l'excellence », aux autres « le programme » et pour les plus fragiles « juste les bases ».

Au terme du trajet, le dernier groupe est d'ailleurs resté aux portes de la place, symbole des freins à l'orientation résultant des parcours différents au collège. Si nous étions peu nombreux (environ 300), le tractage organisé en marge de la manifestation a permis d'expliquer les raisons de la mobilisation et a souvent trouvé un écho favorable auprès des passants.

Le SNES-FSU appelle maintenant à poursuivre la résistance aux groupes de niveau dans les établissements, dans le cadre des réunions d'équipe et dans les CA avec l'objectif de mettre en place des groupes hétérogènes.

Séverine CHARRET



Manifestation du 25 mai à Strasbourg

¹. Voir Strasbourg SNES n° 157 et article sur le site « Préparation de rentrée, les établissements mobilisés »

RESTEZ EN CONTACT AVEC LE SNES-FSU STRASBOURG, SUIVEZ-NOUS SUR :



Sur notre site internet :
<https://strasbourg.snes.edu/>



Sur notre compte Twitter :
@SNES_Strasbourg



Sur notre page Facebook : Snes-Fsu Strasbourg
<https://www.facebook.com/snesfsustrasbourg/>